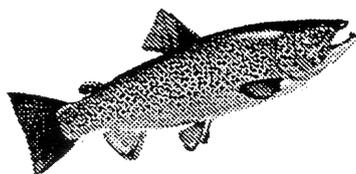


Association Genevoise des Sociétés de Pêche



INFO-PECHE No 36 - septembre 2003 (gratuit)

Dans ce numéro ...

Editorial

La canicule et ses effets.

Allondon

Des pêcheurs suisses et français effectuent le 3e repeuplement après la pollution d'août 2001.

Ouverture 2003

Un franc succès.

P'tites nymphos

Les p'tites nouvelles de la pêche ...et d'ailleurs.

Vidange de Verbois

Coup de gueule de Christophe HAYOZ.

Les enfants aiment la pêche

Actions de l'AGSP en faveur des jeunes pêcheurs.

Sécheresse 1er service

Mise à ban des cours d'eau genevois.

Sécheresse 2e service

Ce n'est pas la première fois !

Température de l'eau

J.-P- MOLL nous livre ses observations sur la Versoix.

Adhésion à l'AGSP

Rejoignez-nous !!

Éditorial

Alerte rouge !!!

Durant cet été de canicule exceptionnelle, partout en France et en Europe, la première mesure concrète fut d'interdire la pêche dans de nombreux cours d'eau.

Loin de moi l'idée de mettre en doute les raisons de telles interdictions, mais une question me tourmente :

L'interdiction de la pêche **seule**, est-elle une mesure suffisante pour sauver les poissons d'un cours d'eau en cas de très faibles débits ? Assurément non !!

C'est pour cette raison qu'à Genève les responsables du Département de l'Intérieur de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE), en concertation avec le président de la Commission de la Pêche, ont pris une **décision courageuse** en mettant à **ban** tous les petits cours d'eau genevois.

Cet arrêté **interdit tout accès aux cours d'eau** aux pêcheurs bien sûr, mais aussi aux baigneurs, aux chiens, aux chevaux, aux orpailleurs, aux navigateurs, aux empileurs de pierres, aux passeurs à gué, etc.

De cette manière, tous les "utilisateurs" des cours d'eau ont été sensibilisés et ont dû faire un effort afin de préserver les populations piscicoles. **Sage décision.**

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

APERITIF DE L'OUVERTURE 2003 - samedi 8 mars

"On a le temps qu'on mérite" ... c'est en tout cas la réflexion que l'on se fait lorsqu'il fait beau ! Eh bien, c'est sous un soleil radieux et dans une très bonne ambiance que s'est déroulé l'apéro et le repas-grillades organisé par l'AGSP à l'étang de Richelien à l'occasion de l'ouverture de la pêche en rivières 2003. Pas moins de 60 personnes ont pris part à cette manifestation qui a vu la présence du Conseiller d'Etat Robert CRAMER ainsi que le président de la Fédération Suisse de Pêche, M. Werner WIDMER.

Ce fut l'occasion de faire le point des opérations de renaturation des cours d'eau genevois et de recevoir le bilan final de l'inventaire piscicole des rivières du canton réalisé en 2000-2001.

Le président WIDMER nous a présenté les préoccupations et les dossiers importants suivis par la FSP, notamment le projet Fischnetz, l'information aux fédérations cantonales, la problématique des oiseaux piscivores, la création d'un poste de en biologie piscicole à l'Université de Berne et d'un observatoire des poissons de nos rivières à l'image de ce qui se fait à Sempach pour les oiseaux.

Ensuite, Christophe HAYOZ, président de la Commission de la pêche s'est réjoui de la présence des représentants de la Société Vaudoise des Pêcheurs en rivières et a souligné l'effet positif de la réciprocité valdo-genevoise en ce qui concerne l'achat des permis de pêche en rivières. À quand un permis de pêche régional ?

Enfin, le Conseiller d'Etat Robert CRAMER a évoqué les dossiers importants concernant la qualité des cours d'eau genevois. Il évoqua notamment la prochaine fin des travaux d'agrandissement de la STEP d'Aïre, le futur raccordement du réseau des eaux usées du Pays de Gex au réseau suisse avec traitement à la STEP du Nant d'Avril rénovée et agrandie, la renaturation de la Seymaz et enfin, rendez-vous fut pris pour au bord de l'Aire, rivière jadis sinistrée, mais en nette convalescence depuis que la STEP de St-Julien en Genevois est raccordée sur celle d'Aïre. La levée de l'arrêté d'interdiction de pêche et d'immersion de poissons à des fins de repeuplement est imminente (2004 ou 2005 ?) et les pêcheurs genevois pourront enfin retrouver les bords de l'Aire, canne à la main ... tout un symbole !!



MM. Werner **WIDMER** (debout), président de la FSP, Maxime **PREVEDELLO**, président de l'AGSP, Robert **CRAMER**, Conseiller d'Etat au DIAE et Christophe **HAYOZ**, président de la CP, lors du traditionnel apéritif de l'ouverture de la pêche en rivières le 8 mars 2003 à l'étang de Richelien.

3e repeuplement de l'Allondon - samedi 5 avril 2003

(M.P.) Plus de 50 personnes, pêcheurs, familles et amoureux de la nature se sont levés plus tôt que d'habitude pour participer au 3e repeuplement de l'Allondon ce samedi 5 avril 2003. Les 50'000 alevins de truites livrés par le pisciculteur valaisan M. GIANNINI fils vers 9h, ont rejoint les eaux de l'Allondon grâce à une vingtaine d'équipes de 2 à 3 volontaires dont plusieurs enfants, toujours aussi enthousiastes et intéressés par ce qui touche à la pêche et aux poissons. Quelle belle image que celle d'un jeune qui réintroduit ces embryons de vie dans une rivière convalescente et qui ne demande qu'à revivre, envers et contre toutes les bêtises des hommes. Il convient ici de remercier tous les pêcheurs, membres de l'AGSP et des AAPPMA de Gex, Thoiry, Divonne et Farges, mais aussi le SFPNP et le DIAE qui ont soutenu l'AGSP et la Commission de la Pêche dans cette entreprise. On peut l'affirmer, cette troisième opération fut un grand succès grâce à toutes ces bonnes volontés... car c'est bien de volonté qu'il s'agit ! Volonté de poursuivre plus durement les pollueurs en tout genre, volonté de mieux prévenir les atteintes à l'environnement aquatique et de réagir rapidement en cas de dysfonctionnement. Volonté de préserver notre environnement pour les futures générations. Merci à tous de votre engagement qui contribue à redonner à l'Allondon un cheptel piscicole digne de ce nom.



On en remet ici !!

(Maxime ALLOU avec son papa)

Rampini

Lac et rivières

P'TITES NYMPHOS

Les lenteurs de la DDE tuent 400 truites sauvages

Encore une histoire malheureusement vraie (elles sont toutes vraies les p'tites nymphos !). Lors de la construction de la 2 x 2 voies qui est censée "désenclaver" le Pays de Gex, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) de l'Ain avait oublié le canal de Massonnex et le droit d'eau des deux anciens moulins situés au lieudit "Badian". Les édiles ont donc dû modifier leurs plans en toute hâte et ont (mal) édifié une déviation de ce canal piscicole. Comme on pouvait s'y attendre, depuis sa création, cet ouvrage s'est effondré à de maintes reprises, la dernière en date, le soir du 15 juin 2003, a eu comme effet la mort de près de 400 truites et truitelles mais aussi de nombreux chabots sans compter la macro-faune. Heureusement que les pêcheurs (MM. Pierre et Roger MATTY ainsi que votre serviteur), alertés et aidés par le propriétaire du Moulin de Badian, ont pu intervenir le lendemain matin et ont placé un gros tube afin de rétablir une partie du débit et sauver ainsi les nombreux poissons agonisant dans les gouilles restantes. Il faut aussi vivement remercier le propriétaire du Moulin de Badian, M. Raphaël MUSA ainsi que son fils Thomas qui, munis d'une lampe de poche et de seaux, n'ont pas hésité à remonter le canal et ainsi sauver de nombreux poissons le samedi soir déjà. Par contre, très mauvais point pour la DDE **qui aurait dû** débiter les travaux de réfection de ce canal le 1er juin 2003... Caramba, encore raté !!

Le personnel du SEVE nettoie le Rhône

Dans le cadre de la vidange triennale de la retenue de Verbois, des employés du Service des Espaces Verts de la Ville de Genève (SEVE) ont profité des basses eaux du Rhône pour enlever les très nombreux objets (caddies, vélos, etc...) qui malheureusement jonchent les fonds du Rhône en ville. C'est particulièrement les employés du dépôt du quai du Seujet qui ont mis la main à la pâte. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour cet acte de civisme ... qui nous change des casseurs du G8 !!

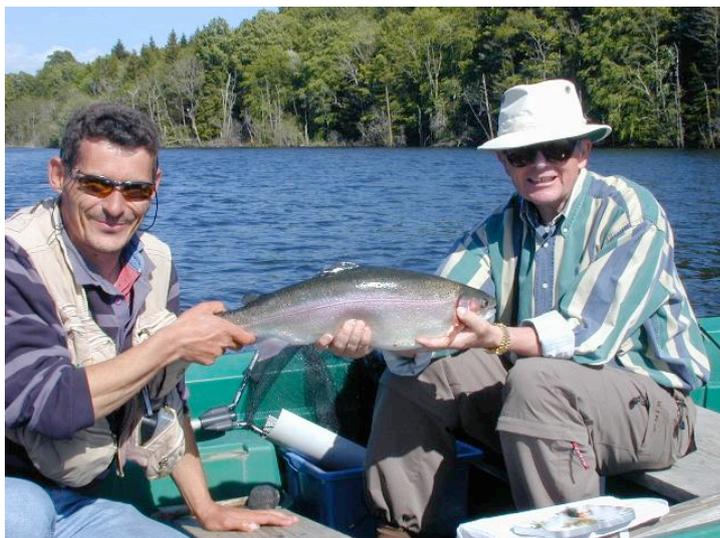
Enduro de la Carpe au Lac de Divonne

Aidé des nombreux bénévoles enthousiastes, le président de l'AAPPMA de Divonne a inauguré le premier enduro de la carpe au Lac de Divonne. Ce ne sont pas moins de 19 équipes de deux pêcheurs qui ont participé durant 72 heures à l'enduro. Plusieurs très grosses carpes qui peuplent les lieux ont été capturées, pesées puis relâchées par les participants.. Bravo à l'équipe de Divonne pour cette "première" qui sera, nous l'espérons, suivie d'autres éditions.

Aménagement de ruisseau de Fenières

Les marais et ruisseaux en tête de bassin sont des sites naturels inestimables pour les populations piscicoles. Forts de cette conviction, plusieurs membres de l'AAPPMA de Thoiry emmenés par leur président Roger MATTY et coachés par un ingénieur de la société LOGREN, ont aménagé le ruisseau de Fenières sur sa partie haute, proche du Marais du même nom. Ce milieu est dorénavant encore plus favorable pour accueillir les truitelles qui pourront y grandir en toute tranquillité ... si les manouches ne viennent pas les "javelliser" comme en début de saison 2003.

En mai, fais ce qu'il te plaît !



C'est à la fin du joli mois de mai, accompagné du célèbre (et très sympathique) guide de pêche Hervé THOMAS, que notre membre Michel WAELCHLI a capturé cette très belle arc-en-ciel de 3kg450 au Lac de la Landie ... dont les propriétaires, vous en conviendrez, devraient nous récompenser pour toute la publicité que nous leur faisons dans nos colonnes.

Con...gélateur

(Source: "La Liberté" du 8 août 2003) Petite-Saraine: le courant passe mal entre les pêcheurs et les Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) : " *Restituer un mètre cube par seconde à la Petite-Saraine, c'est totalement insuffisant martèlent avec insistance les pêcheurs et les protecteurs de la nature fribourgeois*". Et pourtant, une décision de principe avait été adoptée en 2002 par le Département des travaux publics, qui prévoyait 3,5 mètres cubes/seconde du 20 mai au 30 septembre et 2,5 mètres cubes/seconde le reste de l'année. Bruno DE WECK, représentant des pêcheurs du canton de Fribourg n'a pourtant rien vu venir car les EEF ne semblent pas pressées de respecter ce qui a été décidé. La portion de rivière entre le barrage de Rossens et Hauterive a pourtant un besoin vital de cette eau pour la survie de la faune piscicole. Mais la palme de la mauvaise foi (ou du mauvais goût) revient à Alain SAPIN, directeur de production aux EEF, qui n'hésite pas à défendre la production électrique en avançant que " *La qualité du service se paie. Et les pêcheurs sont bien contents d'avoir de l'électricité pour alimenter le congélateur qui garde leurs poissons*". Des remarques du genre ... ça donne envie de taper !!!

IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !!

Tous à DIVONNE le samedi 4 octobre pour l'action de terrain du GTP !

C'est déjà la 3e opération de nettoyage d'un cours d'eau transfrontalier qui est organisée par le Groupement Transfrontalier des Pêcheurs. Après Thoiry et Gex, c'est au tour de l'AAPPMA de Divonne de nous accueillir à bras ouverts le **samedi 4 octobre 2003 à 8h00** dans le parking du Collège (1ère route à gauche après la douane de Chavanne-de-Bogis en venant de Suisse). Il s'agira pour un groupe de nettoyer un ruisseau et de créer des frayères et des abris sous-berges aux abords de la nouvelle STEP; un autre groupe arpentera la Divonne le long de l'hippodrome afin de récolter les déchets. Cette matinée se terminera par le désormais traditionnel pot de l'amitié offert par la commune de Divonne à 11h30 à la salle des fêtes (juste à côté du Collège). Venez très nombreux !!

Merci de vous annoncer auprès de Maxime PREVEDELLO
Tel: 0041 22 757 69 57 ou Email: prevedello@bluewin.ch

IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !! IMPORTANT !!

Vidange de Verbois: "La Dernière"

Comment peut-on imaginer en 2003, année internationale de l'eau douce, que Genève continue de vidanger la retenue de Verbois ? Effectivement, tous les 3 ans, pour des raisons semble-t-il de sécurité, les Services Industriels de Genève (SIG) doivent évacuer près d'un million de m³ de sédiments fins qui viennent remplir la retenue du barrage; et l'on évacue ce million de m³ en l'espace de trois jours. Inutile de vous faire un dessin de l'état du Rhône en cette période et de nos pauvres poissons qui vont quasiment tous mourir. Les quelques rescapés sont de toute manière perdus pour le Rhône genevois, car avec le fort courant provoqué par les chasses du barrage, ils aboutissent bien loin chez nos voisins français... et dans quel état: "Vous parlez d'un cadeau" !!!

Quels genevois ayant assisté à cette vidange ne seraient pas choqués par la vision d'un tel désastre écologique ? À l'heure où SIG vante son énergie hydroélectrique dont une partie est propre et écologique, les vidanges répétées de la retenue de Verbois sont totalement anachroniques et en contradiction avec la notion même de développement durable !! De plus, les mesures de compensation réalisées depuis quelques années, ont augmenté la valeur écologique du fleuve non seulement pour les poissons mais aussi pour les castors et les oiseaux d'eau, rendant ainsi les vidanges encore plus insupportables. Enfin, la truite et l'ombre sont fortement menacés et ont quasiment disparu du Rhône genevois à cause de ces vidanges.

Malgré la mise en place par le Conseiller d'Etat Monsieur Robert CRAMER en juin 2000 d'un groupe de travail ayant pour but d'étudier la possibilité de supprimer ces vidanges triennales, nous constatons que l'Etat n'a pas su assumer son rôle. Malheureusement, les fonctionnaires du DIAE présents dans cette commission n'ont pas su être une force de proposition aux côtés des pêcheurs (Commission de la Pêche et Fédération Suisse de Pêche), dont les représentants ont pourtant demandé avec insistance qu'on étudie toutes les alternatives visant à la suppression de ces vidanges.

Même si SIG et les Forces Motrices de Chancy-Pougny ont mis en oeuvre toute une série de mesures visant à minimiser les impacts de la vidange, je reste convaincu qu'en alliant nos forces tout en obtenant un **véritable soutien** des administrations compétentes, nous pourrions trouver une solution durable pour supprimer cette catastrophe écologique, qui je le répète, survient tous les 3 ans.

A titre indicatif, une truite a besoin d'environ 3 ans pour avoir des chances de se reproduire; cela signifie que pratiquement aucun poisson, notamment salmonidé, ne peut se reproduire dans le Rhône genevois.

Christophe HAYOZ
membre du Groupe Rhône
représentant les pêcheurs genevois



SECHERESSE : MISE A BAN DES COURS D'EAU GENEVOIS

(M.P.) La canicule exceptionnelle de cet été 2003 a mis le Département de l'Intérieur (DIAE) et la Commission de la Pêche (CP) devant une situation d'urgence. En effet, la pression très importante exercée sur les petites rivières par les baigneurs, pique-niqueurs, propriétaires de chiens, navigateurs etc..., risquait de mettre en péril la faune et la flore des petits cours d'eau et notamment de l'Allondon et la Versoix. Un arrêté a été donc pris par le DIAE en collaboration étroite avec le président et le vice-président de la CP. M. Claude CONVERS, secrétaire général, et les collaborateurs concernés du DIAE et du SFPNP ont vraiment mis le turbo. Après une séance convoquée d'urgence le 11 août, deux jours plus tard l'arrêté était adopté et les panneaux de mise à ban étaient en place dans les lieux sensibles et très fréquentés par la population. Une surveillance importante a été assumée par les gardes de l'environnement et quelques pêcheurs de l'AGSP ont également fait de la prévention, notamment au bord de la Versoix et de l'Allondon. Une décision suivie d'effets rapides, nos cours d'eau méritaient bien cette mesure urgente !!

Actuellement, la canicule s'est estompée, mais le déficit hydrologique est encore très important. La pêche va sans doute demeurer fermée jusqu'à la date de la fermeture des petits cours d'eau. À signaler que le Rhône et l'Arve ne sont pas concernés par ces mesures.

Il convient ici de relever le courage et la rapidité des autorités genevoises qui, simultanément à une fermeture de la pêche, ont osé prendre un arrêté de mise à **ban totale** de nos rivières, car les pêcheurs, consultés à cette occasion, ont pu faire part de leurs observations sur le terrain concernant les autres "utilisateurs" des rivières genevoises. En effet, les atteintes à l'environnement fragilisé de nos rivières par les baigneurs, les chiens, les navigateurs, les orpailleurs et autres constructeurs de barrage, sont autrement plus importantes que celles opérées par les pêcheurs.

ARRETÉ

relatif à la mise à ban temporaire des cours d'eau du
canton de Genève, à l'exception du lac, du Rhône et de l'Arve

13 août 2003

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement relatif à la mise à ban temporaire d'emplacements dignes d'intérêt au titre de la protection de la nature, du 3 octobre 1977;

vu le préavis favorable du président et du vice-président de la commission de la pêche, du 11 août 2003;

vu les conditions météorologiques exceptionnelles régnant depuis le début du mois de juin 2003;

vu la persistance de la sécheresse;

vu l'aggravation des conditions d'étiage des cours d'eau, à l'exception du lac, du Rhône et de l'Arve;

vu la dégradation de l'état sanitaire de ces cours d'eau;

vu la nécessité de préserver non seulement la faune et la flore aquatiques fragilisées par ces conditions très difficiles, mais aussi leurs biotopes;

considérant,

qu'au vu de cette situation d'exception, toutes les activités impliquant un accès aux cours d'eau, à savoir notamment la baignade, le bain des animaux, la navigation, la pêche, l'orpaillage, l'empilement de pierres ou le passage à gué, et qui provoquent des dérangements de la faune aquatique, accroissent son stress, abîment la flore ou portent atteinte à leurs biotopes, doivent être immédiatement suspendues;

qu'il convient ainsi d'interdire tout accès à l'eau, au lit et aux berges des cours d'eau jusqu'à ce que ceux-ci retrouvent des conditions normales;

ARRETE

1. Tous les cours d'eau du canton de Genève, à l'exception du lac, du Rhône et de l'Arve, sont mis à ban jusqu'à nouvel avis du Conseil d'Etat.

Sont en conséquence interdits:

- la baignade,
- le bain des animaux,
- la navigation,
- la pêche,
- l'orpaillage,
- l'empilement de pierres,
- le passage à gué, ainsi que toute autre activité dans les cours d'eau.

2. Font exception les travaux indispensables et urgents dûment autorisés par le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage.

3. Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative de 20 F à 40'000 F, prévue par la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

4. Le présent arrêté prend effet jeudi 14 août 2003 à 8 heures.

ECHOS SUR LE SECHERESSE DU SIECLE ... ou MILLENAIRE !!

"Cet été, les rivières franco-genevoises ont eu chaud: des débits d'étiage particulièrement bas ont caractérisé le mois d'août, faisant craindre le pire dans l'éventualité d'une pollution accidentelle même réduite."

Cette phrase convient parfaitement pour décrire l'été de canicule que nous venons de traverser. Sauf que ce texte, issu de la plume d'Alexandre WISARD, servait d'introduction à l'éditorial de l'INFO-PECHE No 22 de l'AGSP en novembre 1998 ... il y donc 6 ans de cela !!

A cette époque déjà, plusieurs petits cours d'eau ainsi que leurs affluents avaient été soumis à des pêches électriques afin de sauver les poissons directement menacés, et de les transférer vers d'autres eaux plus accueillantes. Ces périodes de grande sécheresse ne sont pas nouvelles: déjà dans les années 60 il était procédé à de telles interventions lourdes pour le milieu. Mais durant l'été 2003, nous avons connu une période de sécheresse encore plus inquiétante que celle de 1998 et surtout celle de 1976, restée comme exceptionnelle dans les annales.

Les arrêtés préfectoraux pris dans plusieurs départements français se sont en premier lieu empressés d'interdire la pêche puis l'arrosage des pelouses et le lavage des voitures... ce qui n'a pas empêché l'assèchement de plusieurs cours d'eau... et pour cause: les agriculteurs ont continué à pomper tant et plus afin de sauver leurs récoltes. CQFD: on sauve la production agricole mais on tue nos cours d'eau et leurs populations piscicoles. Encore plus cynique, la dérogation accordée aux centrales nucléaires françaises par Mme BACHELOT, ministre de l'environnement, les autorisant à rejeter des eaux plus chaudes que le maximum autorisé dans un milieu naturel déjà très fragilisé par l'étiage et les grandes chaleurs... bel exemple d'inconscience écologique !!!

Dans ce sombre tableau il faut cependant relever le courage des autorités genevoises qui, simultanément à une fermeture de la pêche, ont osé prendre un arrêté de mise à ban totale de nos rivières (sauf Rhône et Arve) car les pêcheurs, consultés à cette occasion, ont pu faire part de leurs observations sur le terrain concernant les autres "utilisateurs" des rivières genevoises. En effet, les atteintes à l'environnement fragilisé de nos rivières par les baigneurs, les chiens, les navigateurs, les orpailleurs et autres constructeurs de barrage, sont autrement plus importantes que celles opérées par les pêcheurs.

Mais comme le soulignait déjà Alexandre WISARD dans son éditorial de 1998, la sécheresse exceptionnelle de 2003 met en évidence **"une perturbation profonde du régime hydrologique de nos rivières. Les multiples pompages d'eau potable réalisés dans les sources et autres nappes souterraines enlèvent autant d'eau dans nos cours d'eau, qui ainsi ne sont plus assez fournis pour diluer les rejets des activités humaines. Lorsqu'à cela vient s'ajouter une imperméabilisation croissante des sols, on met en place les conditions susceptibles de tuer à terme un cours d'eau. Cela a été particulièrement évident cet été pour les rivières franco-genevoises prenant leur source en France voisine, au pied du Jura, comme la Versoix ou l'Allondon.**

Un usage rationnel de l'eau prend tout son sens, surtout lorsque l'on sait que son prix est élevé et qu'il va à juste titre continuer de grimper. Cet usage rationnel nous paraît cependant relever de l'enfoncement de porte ouverte!

Simultanément, il devient urgent d'envisager pour le Pays de Gex une alimentation en eau potable prélevée dans le lac Léman, surtout si l'on considère les schémas de développement de cette région avec l'arrivée de plusieurs milliers de nouveaux habitants. Toute cette eau qui serait laissée aux sources de la Versoix ou de l'Allondon représenterait autant de précieux liquide susceptible de soutenir en partie les trop faibles débits d'été. Une eau qui aujourd'hui n'est plus suffisante pour assurer la survie estivale de la faune aquatique ainsi que la biodiversité globale sur l'ensemble du cours de ces rivières."

Enfin, le raccordement du réseau des eaux usées du Pays de Gex sur la STEP genevoise du Nant d'Avril va certainement améliorer la qualité de l'eau de l'Allondon, mais en même temps diminuer la quantité d'eau restituée à la rivière. Il faudra donc que nos amis français travaillent très sérieusement sur leurs réseaux afin de séparer les eaux pluviales des eaux usées pour que l'eau propre reste dans la rivière. Ce n'est qu'à ce prix que nos rivières pourront demeurer vivantes et prospérer.

Maxime PREVEDELLO

P'TITES NYMPHOS - 2e service

Lâcher de silures dans le delta de l'Allondon !!

C'est à l'occasion de la vidange de Verbois que l'inspecteur de la faune du SFPNP, a bravement sauvé d'une mort certaine plusieurs poissons bloqués dans une gouille en amont des grilles de l'usine hydroélectrique de Verbois. Parmi les heureux élus, deux gros silures, qui, faut-il le rappeler, n'ont pas droit de cité dans les eaux du Rhône genevois. Ces deux poissons ont été finalement immergés dans la zone refuge du delta de l'Allondon ... joli garde-manger pour ces deux voraces qui n'en demandaient pas tant !! On ose à peine imaginer ce qui serait arrivé si un pêcheur avait eu l'idée d'immerger des poissons non-indigènes en ces lieux. Quant à nous, nous continuerons à encourager l'inspecteur de la faune à sauvegarder les espèces indigènes de poissons !!

De l'eau dans le vin ... ou vice-versa

(Source: Tribune de Genève du 15 août 2003) Non contents de disperser dans la nature (et dans les rivières) des produits chimiques de traitement de la vigne, certains vigneronns n'hésitent pas à vidanger leurs cuves dans le réseau des eaux pluviales qui aboutit directement dans les cours d'eau! C'est lors d'une activité proposée par l'ASL dans le cadre du Passeport-Vacances du Service des Loisirs que l'animateur Olivier GOY et les participants ont pu assister "en direct" à la pollution d'un petit cours d'eau se jetant dans le Nant d'Avril. Gros "coup de chance" : un journaliste de la Julie accompagnait le groupe d'enfants et leur animateur, chargés de relever les paramètres de la qualité de l'eau (phosphates, nitrates, PH, etc.). C'est au moment d'effectuer leurs prélèvements d'eau que nos protecteurs de l'environnement en herbe virent le petit cours d'eau virer au rouge "bordeaux" pendant plusieurs minutes. Pas d'hésitation, le journaliste prend une photo pour immortaliser l'évènement et illustrer son article. L'épisode n'a duré que quelques minutes, mais il est certainement suffisant pour polluer un petit cours d'eau tel que le Nant d'Avril. Cela est d'autant plus révoltant que depuis deux ans les inspecteurs du domaine de l'eau (Domo) ont à l'œil les viticulteurs de la région ... mais ouvrent-ils le bon ?

EN CAS DE POLLUTION? UN SEUL NUMERO ! Le 118

Pêche en Autriche: une valeur sûre.

Alex, Christian, Jean-François et Maxime ont fait connaissance avec les belles rivières du Tirol autrichien durant une semaine en cette fin d'été. A l'image de nos amis de la *Fine Equipe*, les 4 mousquetaires genevois ont arpenté la Petite Drau, la Möll et surtout le Vilgratenbach, de magnifiques cours d'eau situés à moins de 25 km de Lienz. En sèche pour les "purs" ou en nymphe *Palù* pour les "gais laboureurs", la pêche à la **mouche fouettée** nous a permis de mettre au sec de magnifiques ombres et de belles truites. Des semaines comme ça... on en redemande !!



Un bel ombre de la Möll

Pêchez jeunesse !!

Un des objectifs de l'AGSP est de promouvoir la pêche comme loisir pour la jeunesse. Depuis de nombreuses années, les pêcheurs contribuent à atteindre cet objectif en encadrant des jeunes enfants lors de journées organisées à leur intention. Ci-après deux exemples:

Le Passeport-vacances propose parmi ses innombrables activités une initiation-découverte de la pêche à 30 jeunes lors de deux journées en été. Les samedi 26 juillet et 16 août a eu lieu l'édition 2003 de cette activité fort prisée par les enfants de 10 à 12 ans. Malgré la canicule et grâce à l'immersion de truites arc-en-ciel par le SFPNP dans l'**étang de Richelien**, aucun enfant ne rentra bredouille à la maison. Ce fut aussi l'occasion de leur montrer que tout pêcheur doit respecter ses prises en les tuant rapidement et proprement. Une démonstration de pêche à la mouche par Jean-Pierre MOLL et votre serviteur a montré que la pêche au bouchon n'est pas la seule technique pour leurrer les poissons. Quelques enfants ont aussi essayé avec succès de pêcher les poissons blancs, notamment les rotengles, qui peuplent abondamment cet écriin de nature à deux pas de Genève. À noter que les gardes de l'environnement proposent également dans le même cadre deux autres journées d'initiation à la pêche à l'étang de Richelien. Merci à tous les adultes qui ont encadré avec compétence et gentillesse les enfants du Passeport vacances.

Le camp de l'Association de Sauvegarde du Léman (ASL) destiné aux jeunes de 9 à 13 ans et intitulé "*Le Lemman, un laboratoire vivant*" est organisé depuis quelques années dans la magnifique villa de la Grève à Port Choiseul près de Versoix. C'est le mardi 29 juillet que plusieurs membres de l'Amicale des Pêcheurs du Léman (APL-section de Genève) ainsi que le pêcheur professionnel Michel GARDE, ont à nouveau initié nos jeunes à la pêche sur le Lac. Certains ont d'ailleurs pu constater que les brochets peuvent devenir très très gros !!! Cette belle journée fut clôturée par le désormais traditionnel repas du soir où nous avons dégusté le fruit de la pêche du matin: filets de perches, d'ombles-chevalier et de brochets ont ravi les papilles des enfants ... et des plus grands. C'est nettement meilleur que les bâtonnets panés !!! Merci à Fritz KAESER, Michel BERTHOUD, François MAMIN et Daniel EQUHEY pour leur dévouement, ainsi qu'à toute l'équipe du camp l'ASL.



Une belle équipe à Céligny pour la pêche au lac avec Fritz et Maxime

MAIS AU FOND, ELLE N'EST PAS SI FROIDE !

Depuis de nombreuses années je pêche la Versoix, rivière idyllique, aux méandres sinueux à travers le marais et aux aspects rustiques d'un cours d'eau boisé, inondant ses rives lorsqu'il est en crue.

Au fil des ans, des changements insidieux de ce paysage enchanteur, d'abord presque imperceptibles, se précipitent et créent un sentiment d'inquiétude. Cette préoccupation est à l'origine d'une aventure passionnante.

En 1990, je prends la décision d'effectuer diverses mesures comme la température de l'eau et de l'air, la vitesse du courant et des analyses chimiques.

Le samedi 18 juillet 1998, en mesurant la température, je constate que l'échelle de mesure de mon thermomètre est rompue. Dare-dare, je me rends dans le commerce le plus proche, car ces mesures sont devenues très importantes à mes yeux. Un thermomètre électronique me fait un clin d'œil et, subjugué par la possibilité de mesurer les températures intérieures et extérieures, je l'ajoute à ma petite panoplie de chercheur en herbe ou plutôt en eau.

Cette nouvelle acquisition m'offre la possibilité de mesurer aisément la température de ma rivière à différents niveaux : à la surface, à mi-eau et, pourquoi pas, au fond.

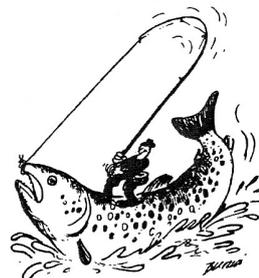
De retour au bord de la Versoix, je me remets à l'ouvrage et je note les résultats. Mes yeux s'écarquillent, je crois même que ma bouche s'ouvre d'étonnement, me donnant l'air d'un poisson hors de l'eau. Car ce nouvel instrument met mes certitudes à rude épreuve : j'ai toujours cru, et je ne suis pas le seul, qu'en été, l'eau vive était fraîche au fond de son lit et tempérée à sa surface. Mais le relevé de mon thermomètre me dit le contraire. Cet appareil, serait-il défectueux? Je doute... je doute...

De retour à la maison, je m'active comme un castor en train de monter un barrage. Je prépare de la glace pilée, je mesure, je compare, je contrôle... Je suis perplexe ! Le thermomètre s'avère en bonne santé, mais je commence à douter de la mienne.

L'été torride qui s'achève est une occasion rêvée pour effectuer toute une série de mesures à différents endroits, mais toujours les mêmes, certains ensoleillés, d'autres non. Toutes les mesures me le disent: la température de l'eau du fond du lit de la rivière est plus élevée qu'à sa surface. La différence peut atteindre 2,5°C dans une profondeur de 45 cm.

Donc, au fond, elle n'est pas si froide !

Jean-Pierre MOLL



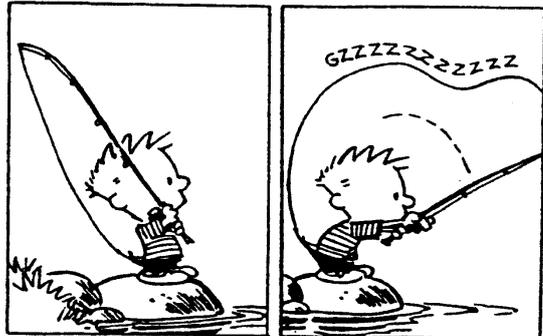
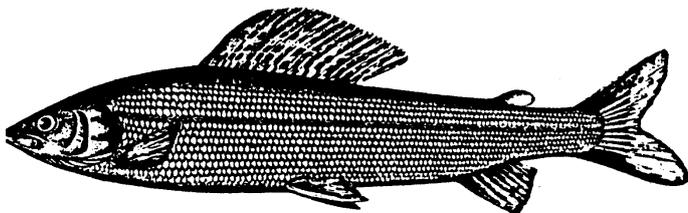
winterthur

Winterthur-Assurances
Agence générale du Seujet

winterthur

Quai du Seujet 10
1201 Genève 1
Téléphone 022 716 06 06
Téléfax 022 716 06 00

Claude-Alain Neury
Agent général



Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que la plaine alluviale de l'Allondon soit transformée en parc de loisirs ??

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe (S.I.S.)
Fishing Club Genève La Versoisienne Les Bouvières

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (Sept 2003)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

- En tant que membre individuel - sympathisant* oui - non *
(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 20. - FS par an)
- J'aimerais adhérer à une des sociétés membres: oui- non *
Si oui, laquelle : _____ (sauf la FINE EQUIPE car société du S.I.S)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233 BERNEX
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, chemin de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224 CHENE-BOUGERIES
LA FINE EQUIPE (S.I.S.)	LANG Jacques	56, Jacques-Dalphin	1227 CAROUGE
FISHING CLUB GENEVE	ROUILLER Jean-Claude	3, Ch. des Palettes	1212 GRAND-LANCY
LA VERSOISIENNE	BEUCHAT Pierre-Alain	70, ch. de l'Etang	1219 CHATELAINE